

Fiche n°3 -Bilan simplifié du dernier exercice validé en AG

Il est obligatoire pour les demandes de subventions supérieures à 23 000 euros même s'il est détaillé dans le compte-rendu de l'assemblée générale approuvant le dernier budget joint en annexe.

Actif		Passif	
	Année		Année
Actif immobilisé		Capitaux propres	
Immobilisations incorporelles		Fonds associatifs et réserves	
Constructions		Report à nouveau	
Matériel, mobilier		Résultat	
Immobilisations en cours		Subventions d'équipement	
Immobilisations financières		Provisions pour risques et pour charges	
Prêts		Emprunts	
Amortissements immobilisations		Emprunts et assimilés	
Actif circulant		Fournisseurs et crédateurs divers	
Stock de matières premières		Dettes fournisseurs	
Stock d'approvisionnements		Dettes de personnel	
Stock de marchandises		Dettes de sécurité sociale	
Clients, débiteurs divers		Dettes Etat et collectivités publiques	
Compte clients, usagers		Créditeurs divers	
Débiteurs divers		Produits constatés d'avance	
Produits à recevoir			
Charges constatées d'avance			
Actif financier			
Valeurs mobilières de placement			
Banque			
Caisse			
Total de l'actif		Total du passif	

